

AVIS PUBLIC

DÉROGATIONS MINEURES ARRONDISSEMENT DE CHICOUTIMI

À sa séance ordinaire qui se tiendra le 2 octobre 2025 à 12h00 dans la salle Marguerite-Tellier située au Centre des arts, 165, rue Racine Est, Chicoutimi, le conseil d'arrondissement de Chicoutimi statuera sur les demandes de dérogation suivantes :

1525, rue des Martinets, Chicoutimi – DM-5958 (id-18702) demande une dérogation mineure visant à autoriser l'agrandissement d'un bâtiment principal en cour latérale gauche avec une marge latérale gauche minimale de 2,7 mètres au lieu de 4 mètres, sur un immeuble situé au 1525, rue des Martinets, Chicoutimi.

751, rue des Hospitalières, Chicoutimi – DM-5959 (id-18706) demande une dérogation mineure visant à autoriser l'agrandissement d'un bâtiment principal avec une marge latérale gauche minimale de 3,37 mètres au lieu de 6 mètres, une différence de hauteur maximale de 3,9 mètres avec le bâtiment voisin au lieu de 3 mètres, 37 cases de stationnement au lieu de 45 cases et l'absence d'une bande gazonnée le long de la limite de propriété latérale gauche, sur un immeuble situé au 751, rue des Hospitalières, Chicoutimi.

Lot 3 098 177 du cadastre du Québec, voisin du 1050, boulevard Sainte-Geneviève, Chicoutimi – DM-5961 (id-18693) demande une dérogation mineure visant à autoriser la construction d'un bâtiment commercial avec une marge arrière minimale de 8 mètres au lieu de 15 mètres, une marge gauche minimale de 3,3 mètres au lieu de 15 mètres, une marge droite minimale de 2,4 mètres au lieu de 15 mètres, une zone tampon de moins de 4 mètres, sans clôture opaque et sans plantation d'arbres et un accès véhiculaire d'une largeur minimale de 6 mètres au lieu de 10 mètres, sur un immeuble situé sur le lot 3 098 177 du cadastre du Québec, voisin du 1050, boulevard Sainte-Geneviève, Chicoutimi, aux conditions suivantes :

- Des arbres devront être plantés sur la ligne latérale gauche;
- Une partie de la zone tampon sur la ligne avant devra être végétalisée jusqu'au stationnement projeté sur le plan projet d'implantation produit par Philippe Dallaire, arpenteur-géomètre, daté du 5 mai 2025 et portant le numéro 759 de ses minutes, en excluant la portion où se trouve le talus en roc.

Lot 6 521 720 du cadastre du Québec, voisin du 1014, rang Saint-Martin, Chicoutimi – DM-5968 (id-18736) demande une dérogation mineure visant à autoriser la construction d'une habitation bifamiliale avec une marge avant de 2,5 mètres au lieu de 6 mètres et la construction d'un garage avec aucun recul par rapport à la façade avant du bâtiment principal, sur un immeuble situé sur le lot 6 521 720 du cadastre du Québec, voisin du 1014, rang Saint-Martin, Chicoutimi.

Lot 6 625 817 du cadastre du Québec, derrière le 954 à 956, boulevard de Tadoussac, Chicoutimi – DM-5970 (id-18746) demande une dérogation mineure visant à autoriser la

construction d'un garage détaché d'une superficie de 139,29 mètres carrés qui excède la superficie maximale fixée à 100 mètres carrés, avec une distance minimale de la ligne latérale gauche de 0,2 mètre au lieu de 0,6 mètre, avec une hauteur de 6,50 mètres au lieu de 5 mètres, un toit à un seul versant et des fenêtres à plus de 2,75 mètres du sol, sur un immeuble situé sur le lot 6 625 817 du cadastre du Québec, derrière le 954 à 956, boulevard de Tadoussac, Chicoutimi, à la condition suivante :

- Le garage devra être construit tel que représenté dans les plans d'architecture produits par PLANI-HOME déposés avec la demande.

428 à 452, boulevard du Royaume Ouest, Chicoutimi – DM-5971 (id-18748) demande une dérogation mineure visant à autoriser la construction d'un bâtiment principal avec cinq (5) enseignes à moins de 2,5 mètres du sol, sur un immeuble situé au 428 à 452, boulevard du Royaume Ouest, Chicoutimi.

223, rue Monseigneur-Laval, Chicoutimi – DM-5973 (id-18741) demande une dérogation mineure visant à autoriser l'implantation d'une clôture en cour avant d'une hauteur de 1,83 mètre au lieu de 1 mètre, sur un immeuble situé au 223, rue Monseigneur-Laval, Chicoutimi, à la condition suivante :

- Des cèdres doivent être plantés devant la nouvelle clôture parallèle à la rue Monseigneur-Laval afin de la dissimuler en partie.

1100 à 1110, rue Radisson, Chicoutimi – DM-5974 (id-18747) demande une dérogation mineure visant à autoriser la régularisation de deux (2) aires de stationnement en cour avant, permettre une allée d'accès de 10,5 mètres et une de 16,5 mètres, ainsi que des allées de circulation à double sens de 5 mètres et de 5,5 mètres au lieu de 6 mètres, sur un immeuble situé au 1100 à 1110, rue Radisson, Chicoutimi.

4028, chemin de l'Église, Laterrière – DM-5975 (id-18602) demande une dérogation mineure visant à autoriser la démolition d'un entrepôt existant et la construction d'un nouveau bâtiment accessoire à une distance minimale de 0,91 mètre de la ligne latérale droite et de la ligne arrière au lieu de 2 mètres, sur un immeuble situé au 4028, chemin de l'Église, Laterrière.

1090 à 1094, rue Radisson, Chicoutimi – DM-5977 (id-18751) demande une dérogation mineure visant à autoriser l'agrandissement d'un bâtiment de 12 logements pour un total de 31 logements, avec quatre (4) étages au lieu de deux (2) étages, une hauteur de 12,64 mètres au lieu de 9, 5 mètres, 13 cases, de stationnement au lieu de 31 cases et deux (2) escaliers extérieurs ouverts conduisant au 4^e étage au lieu de trois (3) étages en cour arrière, sur un immeuble situé au 1090 à 1094, rue Radisson, Chicoutimi.

Lot 4 228 546 du cadastre du Québec, boulevard Saint-Jean-Baptiste, Chicoutimi – DM-5978 (id-18684) demande une dérogation mineure visant à autoriser une opération cadastrale sur le lot 4 228 546 du cadastre du Québec créant un lot sans maximum de marge avant au lieu de 12,5 mètres, sur un immeuble situé sur le lot 4 228 546 du cadastre du Québec, boulevard Saint-Jean-Baptiste, Chicoutimi.

Lot 4 228 546 du cadastre du Québec, boulevard Saint-Jean-Baptiste, Chicoutimi – DM-5979 (id-18754) demande une dérogation mineure visant à autoriser une opération cadastrale sur le lot 4

228 546 du cadastre du Québec créant un lot sans maximum de marge avant au lieu de 12,5 mètres et avec une largeur sur rue de 6,49 mètres au lieu de 22 mètres, sur un immeuble situé sur le lot 4 228 546 du cadastre du Québec, boulevard Saint-Jean-Baptiste, Chicoutimi.

343 à 345, rue du Foyer, Chicoutimi – DM-5981 (id-18756) demande une dérogation mineure visant à autoriser la régularisation d'un agrandissement du bâtiment principal avec une marge avant de 4,84 mètres au lieu de 5,11 mètres, sur un immeuble situé au 343 à 345, rue du Foyer, Chicoutimi.

1070, rue Radisson, Chicoutimi – DM-5982 (id-18757) demande une dérogation mineure visant à autoriser l'agrandissement d'un bâtiment de huit (8) logements pour un total de 22 logements, avec trois (3) étages au lieu de deux (2) étages, une hauteur de 9,6 mètres au lieu de 9,5 mètres et huit (8) cases de stationnement au lieu de 22 cases, sur un immeuble situé au 1070, rue Radisson, Chicoutimi.

Au cours de cette assemblée publique, le conseil entendra toute personne qui désirera s'exprimer relativement à ces demandes.

Pour toute information supplémentaire concernant ces demandes de dérogation, nous vous prions de communiquer avec le Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, au numéro de téléphone (418) 698-3130.

SAGUENAY, le 16 septembre 2025

L'assistant-greffier de la Ville,

MARC-ANDRÉ GAGNON